

**Procès-verbal de la réunion du conseil Municipal de Denney
Du 15 juillet 2023 à 10h00**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 11

Présents Mrs Mmes : GASPARI Christelle, EHRET Christophe, FERNANDEZ Dorothee, LUGAN Ludovic, MAGAGNA Livio, VUILLAUMIE Elisabeth, CHATILLON Ludovic, PERIAT Fabrice.

Absents excusés :

Mme MEY Béatrice ayant donné procuration à Mme FERNANDEZ Dorothee,

Mme GOCTU Aysun ayant donné procuration à Mme GASPARI Christelle,

Mme REMOND Samantha ayant donné procuration à M. EHRET Christophe.

Madame GASPARI Christelle, nommée par le préfet maire suppléant, ouvre la séance à 10h02, elle a procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal, Monsieur CHATILLON Ludovic est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- Désignation d'un maire par intérim

Désignation d'un maire par intérim

[DELIBERATION n° 2023/07/01](#)

Madame GASPARI Christelle expose :

Monsieur le Préfet a accepté en date du 11 juillet 2023 la démission de Monsieur le Maire Jean-Paul MORGEN. A cette même date, il a accepté la démission de Mme FERNANDEZ Dorothee de ses fonctions de première adjointe.

En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint dans l'ordre de nomination, et à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Monsieur le Préfet, eu égard à l'ordre du tableau, me désigne pour exercer la fonction de maire suppléant. Deux possibilités s'offrent à moi, soit je garde la fonction de Maire par intérim jusqu'à la prochaine élection municipale, soit je convoque le conseil municipal qui devra désigner le Maire intérimaire.

Madame GASPARI Christelle, propose au conseil de désigner un maire intérimaire jusqu'à la prochaine élection municipale.

Il est procédé à la désignation par vote, à bulletin secret :

1^{ER} TOUR de scrutin :

Sous la présidence de Madame GASPARI Christelle, le conseil municipal a été invité à procéder à la désignation d'un maire par intérim :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

Résultats :

Mme FERNANDEZ Dorothée obtient 7 voix,

Mme GASPARI Christelle 1 voix,

M. Ehret Christophe 1 voix,

Mme FERNANDEZ Dorothée est nommée Maire intérimaire.

Mme GASPARI Christelle félicite Mme FERNANDEZ Dorothée pour sa nouvelle fonction, Mme FERNANDEZ Dorothée remercie les conseillers pour leur confiance, et précise que les prochaines élections municipales se dérouleront courant septembre 2023.

Mme GASPARI Christelle lève la séance à 10h13 mn.

CHATILLON Ludovic
Secrétaire de séance,

*validé par mail
de 18/07/23.*

GASPARI Christelle
Maire suppléant

